

LIMITE TRANSVERSALE DE LA MER (LTM)

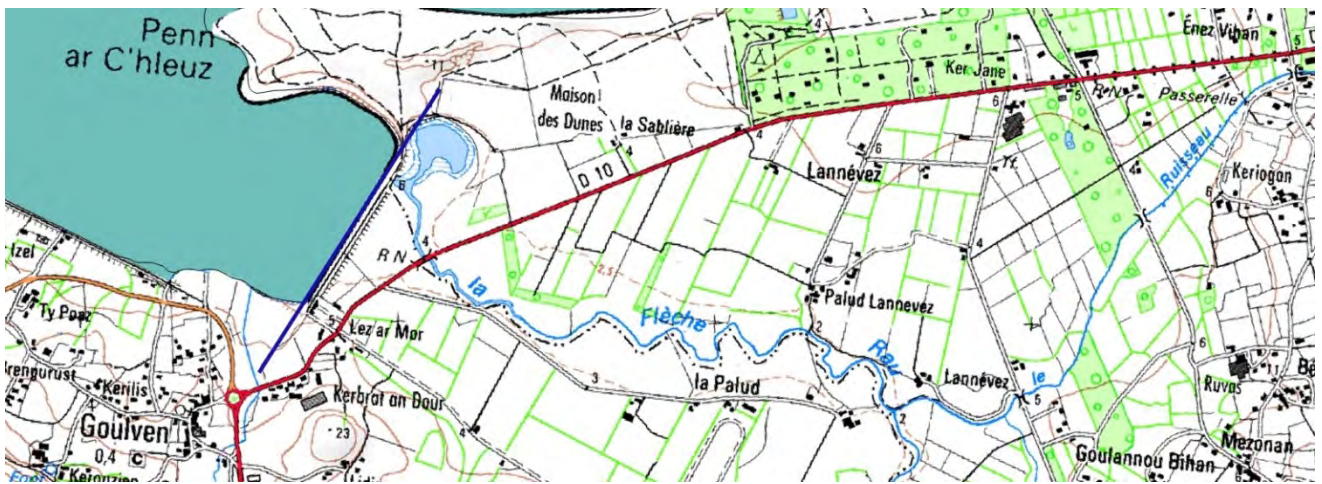
LA FLÈCHE

Département du FINISTERE (29) / Commune de GOULVEN (29890)

Texte juridique de référence : Décret du 21/03/1930

Limite	Observations
Ligne passant par la face aval de la digue de Lannevez	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Digue repérable sur Scan Littoral à proximité du lieu-dit Lannevez. Positionnement confirmé par donnée SIG transmise par DDTM29 reproduite à l'identique. La PREMAR propose une limite plus en amont (cf. page suivante) mais qui nous semble douteuse car ne semble pas positionné sur une digue.</p> <p>Positionnement connu précisément (incertitude < 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en bleu sur la capture d'écran) :



Document(s) fourni(s) par un service compétent :

Source : PREMAR Atlantique (Septembre 2011)



Limites transversales de la mer dans les estuaires

Flèche

Face aval de la digue de Lannévez

Décret du 21 mars 1930

